

RÉCAPITULATIF ÉTAPE DE L'INFORMATISATION

	Date	Fait / à faire
1 - Prendre contact avec la Bibliothèque Départementale : à partir des besoins de la bibliothèque, définir les modalités d'action et les fournisseurs à contacter.		
2 - Inscrire le projet d'informatisation dans le registre des délibérations de la commune et constituer le budget.		
3 - Constitution du ou des dossier(s) de subvention.		
4 - Demande de devis et envoi du cahier des charges aux fournisseurs pressentis / retenus.		
5 - Analyse des réponses.		
6 - Contact avec les Bibliothèques déjà équipées du logiciel retenu et visite éventuelle.		
7 - Choix d'une ou deux offres pour demande de renseignements complémentaires auprès des fournisseurs.		
8 - Renvoyer le(s) dossier(s) de subvention avec le(s) devis du fournisseur retenu.		
9 - Après le passage de la commande, préparation de l'informatisation : aménagement des locaux, réorganisation de la Bibliothèque, désherbage, etc.		
10 - Réception et installation du matériel et du logiciel.		
11 - Envoi à la Médiathèque Départementale des factures pour finalisation du dossier de subvention.		
12 – Organisation de la formation au logiciel de gestion de la bibliothèque.		
13 – Catalogage et exemplarisation du fonds.		
14 – Mise en place du prêt informatisé au public.		